


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 10 mai 2022</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 27 Suppléants : 2 Absents : 8 Pouvoir : 2 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 50/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai à vingt heures, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Franc lens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 04 mai 2022</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Florence POZZO, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Jérémie COURLET, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SÈVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Didier Clerc représenté par Marcelle CURTENAZ, Alain LAMBERT représenté par Dominique REY</p> <p>Pouvoir : Carole ETTORI à Jérémie COURLET, Gilles CALLET à Carine DUVERNOIS.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Laetitia COCATRIX, Georges CANICATTI, Vincent DUTOIT, Marie-Christine GLANDUT, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur Jean-Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance.</p>

Envoyé en préfecture le 17/05/2022
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le 
ID : 074-200070852-20220510-CC_50_2022-DE

OBJET : FINANCES – Validation d'un emprunt de 2 100 000 € auprès du Crédit Mutuel au titre de la ZAC 3 de la Semine.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment son article 4-1-1,
Vu la délibération n°CC 124/2021 du 20 juillet 2021 sur le plan de financement de la ZAC 3 de la Semine,
Vu la délibération n°CC 33/2022 du 12 avril 2022 sur le vote du budget annexe de la ZAC 3,
Vu la demande d'emprunt du 30 mars 2022 réalisée auprès de trois établissement bancaires que sont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

La Vice-présidente rappelle que les dépenses d'investissement de l'extension du Parc d'Activités Économiques (PAE) de la Semine, via l'opération de Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) n°3 ont été approuvées par délibération n°CC 124/2021 du 20 juillet 2021, se décomposent ainsi :

<i>Dépenses d'investissement :</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Études techniques, maîtrise d'œuvre, SPS	240 492 €	4,4 %
- Travaux	3 746 000 €	64,1 %
- Travaux de la station d'épuration	1 440 000 €	31,5 %
Total des dépenses	5 426 492 €	
<i>Recettes d'investissement :</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Part</i>
- Subventions d'organismes publics	600 000 €	11,1 %
- Prêt déjà contracté en 2021	1 575 000 €	29,0 %

- Fonds propres CC Usse et Rhône	1 151 492 €	21,2 %
- Emprunt à supporter par la CC Usse et Rhône	2 100 000 €	38,7 %
Total des recettes	5 426 492 €	

La Vice-présidente souligne que la somme à emprunter est de 2 100 000 € sur ce projet d'investissement et que cet emprunt a été validé lors du vote du budget 2022 de la ZAC 3.

La Vice-présidente rappelle que cet emprunt est contracté pour soutenir l'effort de travaux car l'opération fera l'objet de recettes issues de la contraction de baux emphytéotiques avec les entreprises pour un total de 5 400 000 €.

La Vice-présidente présente les 3 offres présentées par les établissements bancaires comme suivant, avec pour toutes une durée d'emprunt de 8 ans, à remboursement à capital constant et à échéances trimestrielles, pour un montant d'emprunt de 2 100 000 € :

- Caisse d'Épargne : taux variable de 0,72 % et 2 100 € de frais de dossiers, soit un coût total de 66 016 € mais qui sera amené à évoluer en fonction de l'évolution du taux d'intérêt du Livret A,
- Crédit Agricole : taux variable de 0,90 % et 1 250 € de frais de dossiers, soit un coût total de 80 118 € mais qui sera amené à évoluer en fonction de l'évolution de l'indice Euribor EU3M,
- Crédit Mutuel : taux fixe de 0,90 % et 2 100 € de frais de dossiers, soit un coût total certifié de 71 400 €.

La Vice-présidente propose de valider l'offre d'emprunt du Crédit Mutuel, plus avantageuse car proposant un taux fixe attractif de 0,90 % et pour un coût total garanti de 71 400 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

VALIDE l'offre proposée par le Crédit Mutuel, soit un emprunt de 2 100 000 €, pour une durée de 8 ans, avec des paiements trimestrialisés, à remboursement de capital constant.

DEMANDE que les crédits soient levés pour juillet 2022 au plus tard.

AUTORISE le Président à signer les conventions ou contrats afférant à cette demande.

NOTIFIE cette délibération au Crédit Mutuel ainsi qu'au Centre des Finances Publiques de Rumilly.

*Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.